

Marseille,  
Le 14 avril 1977

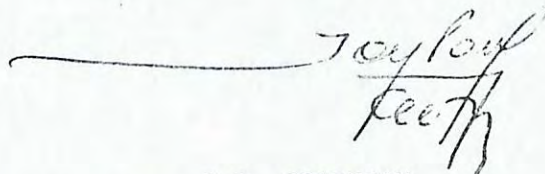
M. Marius AUTRAN

3724

Monsieur le Conseiller Régional,

Comme suite à la lettre du 19 mars 1976 que j'ai adressée à M. le Préfet de Région concernant l'imposition des indemnités journalières versées aux membres des Assemblées Régionales, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, copie de la réponse de M. le Ministre de l'Economie et des Finances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de ma considération distinguée.

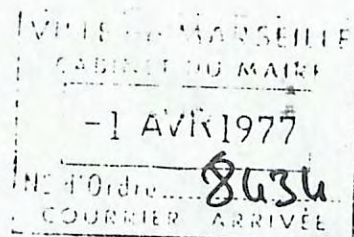


J.P. GEOFFROY



*Le Ministre délégué  
auprès du Premier Ministre  
chargé de l'Economie et des Finances*

Paris, le 21 mars 1977



Monsieur le Président,

Mon attention a été appelée à plusieurs reprises sur les inconvénients qui auraient résulté de l'imposition des indemnités journalières versées aux membres des assemblées régionales.

Sur ma proposition, le Premier Ministre a décidé d'exonérer ces indemnités.

Il m'est agréable de vous en informer.

J'ai en outre donné pour consigne à mes services d'accorder un dégrèvement d'office aux membres de votre Assemblée qui auraient déclaré le montant des indemnités perçues au cours des années antérieures.

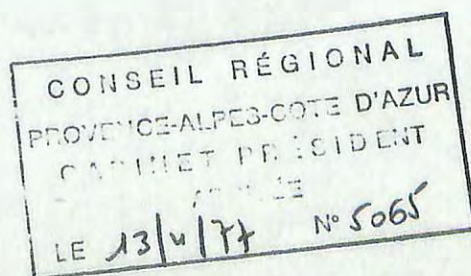
Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Chaleureusement.*

*Michel Durafour*

Michel DURAFOUR

Monsieur le Président  
du Conseil régional  
de la Région Provence Cote d'Azur  
Place Félix-Baret  
13282 - MARSEILLE CEDEX





Monneur M. AUTRAN - <sup>Amis</sup> ~~Le~~ Conseiller reg - à Monin  
J-P Geoffroy - Chef de cabinet du ~~Président~~ <sup>C-Reg</sup>

Monin,

Vous m'avez cadencé le 13 Mai un état de mes  
présences aux divers réunions de C.R. en vue du ~~remboursement~~  
paiement des Indemnités journalières et des frais de transport  
le jour même, je vous l'ai retourné avec des modifications de  
mes fait - 3 réunions dont 1 de l'année 76 avaient été omises

~~Ces rectifications~~  
Quelques jours plus tard vous m'avez fait tenir un autre  
état qui tenait compte de mes rectifications (à double vous remission  
je l'ai signé et réexpédié aussitôt - M. Vennart)

Mes dépenses ~~pour~~ le mois de Mai s'est écoulé ~~et je~~  
~~Mon attente n'est donc~~ - la Trésorerie ne donne pas signe de vie -  
Ce retard est-il imputable aux guêres fréquentes de l'Administration  
de P.E.T. - ou alors le ~~C-Regis~~ ~~m'aurait-il~~ ~~ce~~ mon nom  
aurait-il disparu des fichiers de la Trésorerie de B. du Rhon ?  
- cela avant le 13 Mai 77

Vous m'obligerez beaucoup ~~à~~ en demandant au service  
compétent d'effectuer une vérification.

Vous voudrez bien m'excuser ~~de~~ du retard de l'avant que je vous ~~apporte~~  
- et à l'heure où j'ai écrit je vous rappelle ~~apporté~~

Les dates de réunions des comités de A. G. aux quels j'ai assisté

- 22-10-76 (omission 1976)
- 13-01-77
- 20-01-77
- 31-01-77
- 7-02-77

- Avez vous remis au subsp. je  
vous prie d'avis, à l'assurance de  
ma cordialité la plus parfaite

La Seyre le 6 Juin 1977



CABINET DU PRESIDENT

Marseille,  
Le 8 juin 1977

Le Chef de Cabinet

Monsieur Marius AUTRAN  
Quartier Châteaubane  
8500 - LA SEYNE SUR MER

4008  
Tout renvoyé  
au mois de Juillet (le 4 exactement)

Monsieur,

Vous avez pu constater lors de la remise ou de l'envoi de votre carte d'identité de Conseiller Régional que ce document était valable jusqu'à l'expiration du mandat de son titulaire.

Cette stipulation s'entend également pour la cocarde-plaque de voiture qui vous a été attribuée.

Vos fonctions ayant pris fin en mars dernier, je vous serais très obligé de bien vouloir faire retour, dans un très prochain délai du document et de l'insigne précités, au Secrétariat Général Permanent du Conseil Régional, 322, avenue du Prado - 13008 MARSEILLE.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

J.P. GEOFFROY

Telephoni a M<sup>r</sup> Geoffroy  
le Mercredi 17 Août au sujet  
des paiements des indemnités - Il a répondu  
qu'en Septembre tout serait réglé.  
le propos au paiement des ind. et inclod depuis 1 mois



Le 2 Mars.

Lettre à M<sup>r</sup> Gillis

Par lettre du 27 octobre 1977 vous m'avez informé que par suite de difficultés administratives provenant des services de la Mission régionale, il me fallait remplir ce nouvel Etat d'indemnités journalières et frais de transport afférant au 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1977

Cet Etat je l'ai renvoyé par retour de courrier - votre note ajoutait et afin que le mandatement puisse être effectué rapidement.

Il y a donc 4 ans que cette affaire dure. M<sup>r</sup> Geoffroy est au courant, M<sup>r</sup> Bignon, Président — est intervenu 2 fois auprès du service intéressé — Tout cela sans résultat.

Dans ces conditions, je vous demande — à quelle autorité faut-il que je m'adresse pour que me soient remboursés les frais que j'ai faits alors que j'étais en fonction.

ou alors qu'on veuille bien me dire pourquoi on ne veut pas me payer —

Rebelle de haute activité, je suis aujourd'hui Maire Adjoint honoraire — j'ai travaillé pendant 30 ans à l'Administration de ma ville natale — à titre abnégé — bénévole — Je suis de la génération qui s'est engagée à servir à renouveau, à toute distinction ou emolument.

Mais vous avouez que de là, à contracter des dettes — c'est un peu abusif — On dit souvent aussi de dicton



CONSEIL REGIONAL  
PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

SECRETARIAT GENERAL PERMANENT

Le Chargé de Mission

GG/MA

4808

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 27 octobre 1977

*arrivé le 5 Novembre*

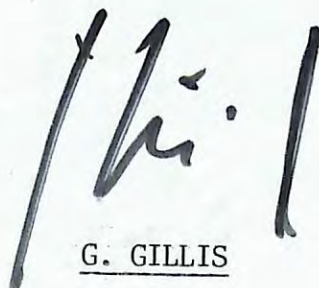
Monsieur Marius AUTRAN  
Quartier Chateaubanne

83500 LA-SEYNE-SUR-MER

Monsieur,

Par suite de difficultés administratives provenant des services de la Mission Régionale, vous trouverez ci-joint un nouvel état d'indemnités journalières et frais de transport relatif au 1er trimestre 1977 que vous voudrez bien me retourner dans les meilleurs délais, afin que le mandatement puisse être effectué rapidement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
G. GILLIS

*Repondus le 7-11-77*

recompense

Vous n'êtes, je l'espère pour rien dans cette affaire mais  
sans doute pourriez-vous m'aider à éclaircir le mystère  
avant que je ne sois obligé de recourir à d'autres démarches

tel. - du huy



le 4 Nov 77

Madame la Presidente

Je me permets de vous adresser une requête que vous  
pourriez peut-être déplacer... mais si j'ai recours à votre  
bienveillance c'est qu'il m'a été impossible d'obtenir satisfaction  
à mon adresse ou à d'autres.

Il s'agit du paiement des indemnités journalières auxquelles je  
pourrais prétendre avant le décès de MARS 1977 naturellement.

Ces derniers années le retard de paiement ne dépassait pas 3 mois.  
Pour ce qui me concerne, ils atteignent 1 an et demi jusqu'à  
remettre le jour au 22-10-76.

Au mois d'août j'ai écrit à M. Geoffroy. Il m'avait répondu  
qu'au mois de Septembre tout serait réglé - Septembre et octobre  
sont passés - je ne recevais rien.

Alors je me demandais si l'Etat réglerait ce que j'avais dû  
et renvoyé en Août 77 si ce n'est réglé... à moins que le  
Trésorier n'ait réglé mon nom au C.R. avant le mois de Mars  
à ce qui serait pour le moins surprenant.

A toutes fins utiles en joignant les dates de versement pour l'équité  
je vous prie de bien vouloir

22-10-76

13-1-77

20-1-77

31-1-77

7-2-77

Une instance a été faite auprès du responsable de la  
mission régionale pour que certains règls. aient lieu.

Je suis certain de votre accueil et de votre  
bienveillance et de ma confiance.

Le 4 Nov 77



DÉPARTEMENT DU VAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BRIGNOLES

MAIRIE

DE

**83630 AUPS**

Téléphone (94) 70.00.07

N°.....

OBJET :

Aups, le 14 Novembre 1977.....

Monsieur M. AUTRAN  
Qu. Chateaubonne  
Chemin du Vieux Reynier  
N°279 - 83500 LA SEYNE

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 novembre dernier, et je ne manquerai pas de voir avec le cabinet du Président du Conseil Régional où en est l'affaire qui vous occupe. Je vous tiendrai bien entendu, immédiatement au courant.

Avec mon amical souvenir, veuillez croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs



G. LE BELLEGOU-BÉGUIN,  
Président de la Commission  
Education du Conseil Régional

GENEVIÈVE LE BELLEGOU BÉGUIN  
CONSEILLER RÉGIONAL - MAIRE D'AUPS

Avec ses remerciements vous assure  
de ses souhaits très sincères et  
interviendra à nouveau auprès du  
Conseil Régional -

— Nouvelle lettre expédiée le  
— 2 Mars 1978.

Page 2  
13-1-78



à Monij GILLIS - Secrétaire g  
Personnel de C. Rég.

Telephone 16.91.76.55.35

Monij

Par lettre du 27 Oct 1977 - vous m'avez demandé  
de signer un nouvel état d'ind journal et frais de  
transport - cela fait suite de difficultés adm. provenant  
des services de la Mairie régionale  
Je ~~ai~~ renvoyé cet état signé par celui de courtoisie  
en indiquant sur une fiche peinte qu'une ind  
~~du mois~~ du 4<sup>e</sup> Trimestre 76 restait infayée

Dans votre lettre du 16 Dec vous m'indiquiez que  
cette ind. a été réglée par mandat du 24 Mars 1977  
J'ai <sup>le</sup> reçu de vous informe que je n'ai pas reçu ce  
mandat

Au 4<sup>e</sup> Trimestre 76 j'avais assisté à 3 réunions

22-10-76 Com

23-11-76 Com

23-12-76 A G

J'ai de indemnités pour 2  
d'entre les suivants

Je n'ai voulu payer d'avance les "Chiraciers" j'ai voulu  
les vouloir qu'au mois de Ind. de 1977 <sup>ou soient payés</sup>  
d'autant que j'ai vu l'annuaire <sup>avant le 1<sup>er</sup> de l'année</sup> et l'état signé depuis le début de Nov.  
Et j'espère que cette affaire trouvera <sup>forte</sup> sa conclusion  
et que vos diff. seront aplanies je vous prie de recevoir

les vœux de mes sal. distingués.



CONSEIL REGIONAL  
PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT GENERAL PERMANENT

Marseille, le 16 décembre 1977

Le Chargé de Mission

GG/MA

5066

Monsieur Marius AUTRAN  
Quartier Chateaubanne

83500 LA SEYNE SUR MER

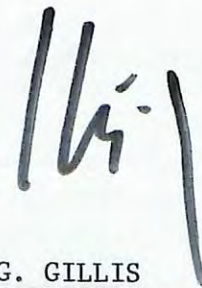
Monsieur,

Vous m'avez signalé que restait impayée l'indemnité journalière qui vous était due au titre de votre participation de Conseiller Régional à la réunion de la Commission de l'Education Nationale du 22 octobre 1976.

La Mission Régionale, que j'avais saisie de cette affaire, me fait connaître que cette indemnité, d'un montant de 309,33 Frs a été réglée par mandat n° 244 du 24 mars 1977.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chargé du Secrétariat Général Permanent,



G. GILLIS



CONSEIL REGIONAL  
PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

CABINET DU PRESIDENT

Le Chef de Cabinet

JPG/AC

5576

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille,  
Le 9 mars 1978

Monsieur Marius AUTRAN  
279, Chemin du Vieux Reynier  
83500 LA SEYNE SUR MER

Cher Monsieur,

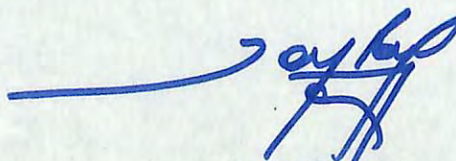
J'ai été régulièrement tenu informé de vos difficultés pour obtenir le règlement de vos indemnités journalières et frais de transport, qui vous sont dus au titre des fonctions de Conseiller Régional que vous occupiez durant le premier trimestre 1977.

Malgré nos efforts et interventions multiples auprès de l'Administration, il ne semble pas pour l'instant que vous ayez eu satisfaction.

Nous nous heurtons, une fois de plus, à l'inertie et à la lourdeur de l'Administration qui n'a pas pu répondre efficacement aux problèmes de la Région.

Aujourd'hui même, j'interviens à nouveau, afin que ce problème soit réglé dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



J.P. GEOFFROY



DÉPARTEMENT DU VAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BRIGNOLES

MAIRIE

DE

**83630 AUPS**

Téléphone (94) 70.00.07

N° .....

OBJET :

Aups, le 24 avril 1978.....

Le Maire d'Aups,

à

Monsieur Marius AUTRAN  
279 chemin du Vieux Régnier  
83500 LA SEYNE SUR MER

Cher Monsieur,

Par lettre du 14 avril dernier, Monsieur GEOFFROY me fait connaître que le paiement des indemnités qui vous étaient dûes pour le premier trimestre 1977 vous a été adressé le 12 avril 1978.

Je suis heureuse que vos difficultés concernant ce fâcheux contre-temps soient enfin résolues et je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



G. LE BELLEGOU-BEGUIN,  
Conseiller régional,  
Maire d'AUPS.



Monsieur Marius AOTRAN - Conseiller Regional - a  
Monsieur E. MINOT - Secrétaire général permanent du C. Rég.  
11 Rue Edmond Rostand  
13282 Marseille

Monsieur le Secrétaire général

Je vous renvoie les Etats d'indemnités journalières  
et frais de transport relatifs à l'exercice 75.

~~Un excès de zèle~~

C'est à l'Assemblée générale du 6 Mars et non  
du 14 février que j'ai assisté - (Le 14 février j'étais  
suffisant et vous avez certainement reçu un certificat  
médical justifiant mon absence).

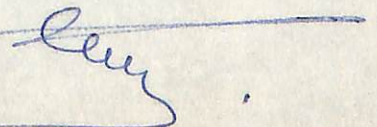
Cette erreur légère en charge n'est - au calcul des  
indemnités.

D'autre part, je vous signale que (sauf erreur  
de ma part) je n'ai pas perçu le montant des  
indemnités afférentes au dernier trimestre 74 et  
pour lesquelles vous m'avez fait signer un Etat.

Il s'agit peut-être d'un simple retard occasionné par  
les nécessités et complexités de notre vie administrative.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général  
à l'expression de ma parfaite considération.

M. AOTRAN





SECRETARIAT GENERAL PERMANENT

Marseille, le 2 Avril 1975

1198 /AB

*M. Rue Edmond Rostand*

Monsieur Marius AUTRAN

*13282 - Marseille*

Monsieur le Conseiller Régional,

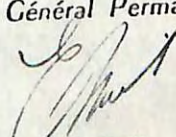
J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli en double exemplaire, l'état réglementaire qui a été arrêté par mes services au 31 Mars 1975 en vue du paiement de vos indemnités journalières et de vos frais de transport.

Il conviendra le cas échéant de compléter ces états en l'absence d'indications relatives soit au kilométrage effectué soit à votre domiciliation bancaire ou n° de C.C.P.

Sauf modification de votre part, je vous serais obligé de bien vouloir me retourner ces deux documents signés dans les meilleurs délais possibles afin que l'Administration puisse effectuer le calcul de vos droits et le remboursement de vos frais de transport.

Veillez croire, Monsieur le Conseiller Régional, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour Le Président et par délégation  
Le Secrétaire Général Permanent

  
E. MINOT